

Genève, le 26 juin 2026

Sur plainte de la CICAD, deux militants antisémites et négationnistes condamnés à Genève

Le Tribunal de police de Genève a condamné deux hommes pour **discrimination raciale, incitation à la haine et diffamation**. Le principal prévenu écope d'une année de prison ferme et d'une peine pécuniaire. Le second est condamné à 90 jours-amende avec sursis. **Cette affaire trouve son origine dans les signalements et la plainte de la CICAD**, qui s'est constituée partie plaignante.

Une propagande méthodique et multiforme

L'instruction a recensé **plus de deux cents publications antisémites et négationnistes**. Pendant près de quatre ans, le principal prévenu a multiplié les canaux de diffusion : un blog, plusieurs réseaux sociaux, des courriels adressés à des élus, universitaires et journalistes, ainsi que des affiches, tracts et graffitis apposés dans l'espace public genevois.

Les contenus poursuivis ne relevaient pas de la simple provocation. Ils glorifiaient Adolf Hitler, niaient la réalité de la Shoah, qualifiée d'« invention » ou d'« escroquerie », et appelaient explicitement à l'exclusion des Juifs. Cette propagande a visé des lieux symboliques, jusqu'à un QR-code antisémite apposé sur la synagogue Beth-Yaacov.

La CICAD directement prise pour cible

Les deux prévenus ont cherché à discréditer la CICAD en la présentant comme un « lobby juif » exerçant une influence occulte sur les autorités genevoises. Selon eux, l'association agissait par l'entremise d'un élu présenté comme son « affidé », et le Grand Conseil aurait légiféré contre les symboles de haine pour « contenter la juiverie ». Face à ces propos, la CICAD a déposé plainte.

Une audience révélatrice

Au cours des débats, le Ministère public a décrit **le principal prévenu comme un militant animé par une haine « profonde, ancrée, viscérale et structurée »**, soulignant un **risque élevé de récidive**. En entrant dans la salle d'audience lors du prononcé du verdict, il a crié : « **Sales juifs, vive la Suisse !** ». Ces mots reprenaient l'une des affiches qu'il avait placardées en ville. Ils illustrent l'absence totale de remise en question de l'intéressé.

Des milieux néonazis toujours actifs

Cette affaire rappelle que des réseaux néonazis demeurent actifs en Suisse romande, en ligne comme dans la rue, où ils multiplient affiches, tracts et croix gammées. **C'est précisément ce que vise la future loi fédérale interdisant l'usage public des symboles nazis, dont le Conseil fédéral a approuvé le message le 19 juin 2026**. La répression de ces contenus reste indispensable.



Communiqué

Pour Johanne Gurfinkiel, Secrétaire général de la CICAD : « Cette décision honore la justice de notre canton. Elle dit à ces deux hommes, et à tous ceux qui les inspirent, que l'antisémitisme et le négationnisme ne resteront pas impunis. Mais la vigilance reste entière, car ceux qui propagent cette haine n'ont pas renoncé. »

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch